



Achat vehicul ocasion garantie

Par **servanty gerard**, le **20/10/2016** à **18:22**

bonjour j ai acheté chez un revendeur de voiture d occasion , 1 semaine après j ai eu une panne , il a fallut que je l'amène chez eux , après récupération 20km plus re même panne donc appeler et de lui ramené et après leurs diagnostique c est le pompe a injection qui faut changer .

ma question ; sont il dans leur droit de changer cette pompe par une d occasion ?

car quand y me l'on réparer cette pompe d occasion et tombé en panne 2 jour après

la voiture d occasion est garantie 3 mois , si la panne n est toujours pas réparé après ma garantie , sont ils obligé de continuer après 3 mois la garantie suite a la même panne

je vous remercie de votre attention